

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 11 JANVIER 2024****Délibération n° 2024_002****BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE ET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 8

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 7

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Fabienne JOUVET, , Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Marie-Ange CHAUSSOY, , Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Emilie MARCHES (Procuration à Jacques NAU), Ghislaine BOUVIER (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Michelle MAURY

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget 2024 du CCAS affirme une réelle volonté d'adapter et de poursuivre une politique d'action sociale au service des populations, malgré un contexte inflationniste qui pèse sur les dépenses générales.

Notre action s'inscrit aussi dans une politique de transition écologique et des solidarités menée par la ville.

Les principales orientations budgétaires 2024 du CCAS sont les suivantes :

- Soutenir les publics en situation de vulnérabilité en développant des actions de proximité au sein des quartiers
- Lutter contre les exclusions en développant la pratique du « aller vers »
- Faciliter la continuité des parcours : accès aux droits, logement, insertion sociale et professionnelle
- Développer un diagnostic santé et agir en prévention pour tous les publics
- Prévenir le « bien-vieillir » et soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et de leur entourage

- Lutte contre l'isolement

Le budget 2024 proposé est le suivant :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------|-------------|-------------|
| INVESTISSEMENT | 10 000 € | 10 000 € |
| FONCTIONNEMENT | 6 507 893 € | 6 507 893 € |
| TOTAL | 6 517 893 € | 6 517 893 € |

I – L'INVESTISSEMENT

L'investissement sur les bâtiments ou l'achat d'équipement (mobilier, équipement des offices de restauration par exemple) s'effectue sur le budget de la Ville (les bâtiments utilisés par les services du CCAS étant mis à disposition à titre gratuit par la Ville).

II – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

📌 **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 1 809 249 €**
(+ 2,91 % de BP 2023 à BP 2024)

Port de Repas et Foyers Restaurants 1 370 392 €

Dont :

- Achat de prestations de service (repas SIVU) 1 326 300 €
- Fonctionnement courant des 4 foyers restaurants 44 092 €

Animation 12 000 €

Dont :

- Transports collectifs 8 430 €

Epicerie Sociale, Relais des Solidarités et Relais des aidants 90 000 €

Dont :

- Epicerie sociale et solidaire 68 000 €
- Relais des aidants 14 500 €
- Relais des Solidarités 7 500 €

Interventions sociales et médico-sociales 154 000 €

Dont :

- Maintenance dispositif de téléassistance 40 000 €
- Logements urgence & Locations immobilières – baux glissants 110 000 €
- Interprétariat 4 000 €

Services communs 182 857 €

Dont :

- Programme de réussite éducative 18 380 €
- Fourniture de petit équipement 1 000 €
- Documentation technique 800 €
- SPASAD (ergothérapeute, référent qualité, psychologue) 53 317 €
- Honoraires (ABS) 25 000 €
- Fonctionnement Accueil de Jour 15 000 €
- Interventions SAMU Social 10 000 €
- Fêtes et cérémonies 10 000 €
- Adhésions (UNCCAS, Monalisa, ...) 5 700 €
- Autres services extérieurs 2 700 €

📌 **Les charges de personnel (chapitre 012) : 4 044 992 €**

📌 **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 653 152 €**

| | |
|---|------------------|
| Subventions | 265 250 € |
| Dont : | |
| - Subvention forfaitaire DSP Plein Ciel + forfait autonomie | 188 000 € |
| - Subvention au FSL/FSE | 50 000 € |
| - Subvention au CLIC | 25 000 € |
| - Convention atelier Remue-ménage | 2 250 € |
| Aides facultatives | 191 000 € |
| Services communs | 4 030 € |
| Dont : | |
| - Pertes sur créance irrécouvrables | 250 € |
| - Créances admises en non-valeur | 2 000 € |
| - Frais de formation et de missions des administrateurs | 1 780 € |
| Provisions diverses | 100 € |
| Déficit des budgets annexes SAAD et SSIAD | 193 772 € |

📄 **Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 500 €**

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

📄 **Atténuations de charge (chapitre 013) : 10 000 € (+0 % BP 2023 à BP 2024)**

Remboursement arrêts longue maladie et longue durée de l'assureur du personnel

📄 **Les produits des prestations (chapitre 70) : 748 000 € (- 1,45 % BP 2023 à BP 2024)**

| | |
|--|------------------|
| Participations des usagers | 748 000 € |
| Dont : | |
| - Participations des bénéficiaires de la téléassistance | 70 000 € |
| - Participations des bénéficiaires des restaurants seniors | 140 000 € |
| - Participations des bénéficiaires du port de repas à domicile | 520 000 € |
| - Participations des bénéficiaires de l'épicerie sociale | 30 000 € |
| - Participations des bénéficiaires de l'animation seniors | 8 000 € |

📄 **Les dotations et participations (chapitre 74) : 5 716 827 € (+ 1,89 % BP 2023 à BP 2024)**

Dont essentiellement la subvention Ville **5 300 000 €**

| | |
|--|------------------|
| Autres participations | 416 827 € |
| Dont : | |
| - Participation Etat pour l'épicerie Sociale (AAP MMPT) | 30 000 € |
| - Participation CG 33 pour l'épicerie Sociale | 30 000 € |
| - Participation FSE+ Lutte contre les violences intra-f | 30 000 € |
| - Participations CD33 pour dispositif RSA | 56 000 € |
| - Subventions DDETS pour dispositifs Accueil de jour-ALT | 70 000 € |
| - Participation CGET au dispositif de Réussite éducative | 50 000 € |
| - Forfaits autonomies Jean Brocas et Plein Ciel | 37 474 € |
| - Financement FSL | 4 190 € |
| - Financement CARSAT et CD33 SPASAD | 54 163 € |
| - Recettes diverses | 55 000 € |

📄 **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 33 066 €**

| | |
|---|-----------------|
| Solidarité | 33 066 € |
| Dont : | |
| - Produits des indemnités d'occupations temporaires | 22 000 € |
| - Produits des loyers logement DIACONAT | 11 066 € |

📄 **Les autres produits de gestion courante (chapitre 77) : 0 €**

BUDGETS ANNEXES MÉDICO-SOCIAUX

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

I – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – 757 364 €

Groupe I - les dépenses afférentes à l'exploitation courante : 11 434 €

Dont :

| | |
|--|---------|
| - Fournitures | 2 000 € |
| - Prestations de podologie/pédicurie | 5 000 € |
| - Nettoyage blouses personnel soignant | 2 000 € |

Groupe II - les dépenses afférentes au personnel : 725 000 €

Dont :

| | |
|--------------------|----------|
| - Soins infirmiers | 70 000 € |
| - Remplacements | 80 000 € |

Groupe III - les dépenses afférentes à la structure : 20 930 €

Dont :

| | |
|--------------------------|----------|
| - Documentation générale | 500 € |
| - Formation hors CNFPT | 20 400 € |

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – 757 364 €

Groupe I - Les produits de la tarification : 549 283 €

Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation : 200 470,40 €

Résultat de fonctionnement reporté 002 : 7 610,60 €

II – INVESTISSEMENT – pas de dépenses prévisionnelles

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

I – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – 1 729 727 €

Groupe I - les dépenses afférentes à l'exploitation courante : 500 €

Groupe II - les dépenses afférentes au personnel : 1 728 227 €

Groupe III - les dépenses afférentes à la structure : 1 500 €

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – 1 729 727 €

Groupe I - Les produits de la tarification : 1 624 000 €

Groupe II – Autres produits de la tarification : 5 727 €

Groupe III – Produits financiers : 0 €

II – INVESTISSEMENT

A – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – 0 €

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT – 0 €

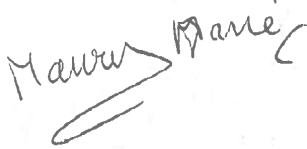
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- voter le budget principal et budgets annexes du SAAD et du SSIAD

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 11 janvier 2024

Marie-Michelle MAURY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.